

COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)
(la Société)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE
DES ACTIONNAIRES DU 21 NOVEMBRE 2017

BUREAU

La séance est ouverte à 11.03 heures au siège d'exploitation de la Société à Roosevelt 5, B-3400 Landen, sous la présidence de Monsieur James Clarke.

Le président désigne Monsieur Hendrik Marien, CFO de la Société, en tant que secrétaire de la réunion.

Il est décidé de ne pas nommer de scrutateur. Le président et le secrétaire forment ensemble le bureau.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Toutes les personnes présentes ou représentées sont reprises sur la liste de présences ci-jointe, qui a été signée par chacune d'elles. Cette liste demeure annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations éventuelles.

Le cabinet d'avocats Lydian, en tant que conseil juridique de la Société, est également représenté par l'un de ses avocats. Il est indiqué que Lydian ne représente pas le conseil ou les membres du conseil individuellement. Lydian conseille sur les formalités à garder à l'esprit pour l'organisation de l'assemblée et est présent pour assister l'assemblée à cette fin.

Il est rappelé que l'acceptation d'un mandat constitue un véritable engagement et peut entraîner une éventuelle responsabilité et que par conséquent personne ne peut être tenu d'accepter un mandat donné par d'autres actionnaires.

EXPOSE DU PRESIDENT

Le président expose ce qui suit :

(a) La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Distribution d'un dividende intercalaire d'un montant de EUR 0,50 brut par action.

COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

2. Ratification de l'augmentation de la rémunération annuelle de Monsieur Patrick Chassagne à hauteur de 25%.
 3. Questions des actionnaires.
 4. Divers.
- (b) Toutes les personnes mentionnées sur la liste de présence se sont conformées aux dispositions légales et statutaires pour être admises à la présente assemblée.
- (c) La présente assemblée est régulièrement convoquée conformément au Code des Sociétés et aux statuts de la Société.
- (d) Aucun quorum de présence n'étant requis par la loi ou les statuts pour la tenue de la présente assemblée, le bureau constate, en conséquence, que celle-ci est valablement constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

DELIBERATION ET DECISIONS

1. Distribution d'un dividende intercalaire d'un montant de EUR 0,50 brut par action

Proposition de décision :

L'assemblée générale décide de distribuer un dividende intercalaire aux actionnaires sur base des chiffres des derniers comptes clôturés (à savoir l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016) pour un montant total de EUR 1.396.193,50, soit EUR 0,50 brut par action, payable à partir du 28 novembre 2017.

Pour: 1.447.712

Contre: 0

Abstention: 0

2. Ratification de l'augmentation de la rémunération annuelle de Monsieur Patrick Chassagne à hauteur de 25%

Proposition de décision :

L'assemblée générale ratifie l'augmentation de la rémunération annuelle accordée à Monsieur Patrick Chassagne à hauteur de 25% à compter du 1er novembre 2017.

Pour: 1.447.712

Contre: 0

Abstention: 0

COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

3. Questions des actionnaires aux directeurs et au commissaire conformément à l'article 540 du Code des Sociétés

Il n'y pas de questions des actionnaires.

4. Divers

Le président souhaite souligner qu'il s'agit d'un moment historique pour la Société. Son premier dividende.

Au cours des 10 dernières années les changements considérables dans la structure du conseil ont résulté dans une approche plus dynamique du business plan. Plus particulièrement, le conseil a pris conscience de la nécessité d'investir massivement dans deux secteurs particuliers – une capacité de technique de production améliorée et des acquisitions ciblées créatrices de valeur.

L'initiative du CEO de développer une nouvelle ligne continue (Ligne 6) en parallèle de l'acquisition de l'entité Italfinish a soutenu la position de COIL comme leader mondial de l'anodisation continue.

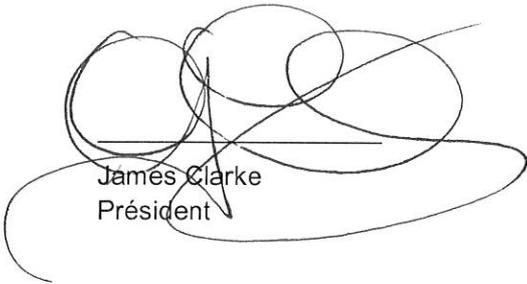
Tel qu'attendu, la stratégie commerciale dont question ci-dessus a à présent renforcé les ventes, amélioré les marges et engendré des profits net croissants. De plus, compte tenu de l'achèvement du programme d'investissement, les bénéfices nets seront à présent directement convertis en cash.

Par conséquent, le conseil est à présent en mesure d'entamer un programme de dividendes que j'espère maintenir pendant les années à venir.

COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

Suite aux délibérations et votes ci-dessus, aucun autre point n'est évoqué.

La séance est levée à 11.10 heures.



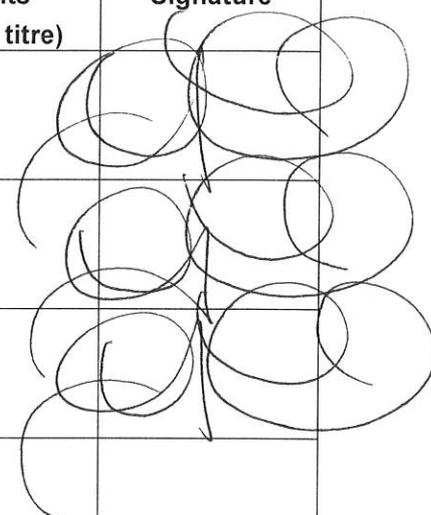
James Clarke
Président

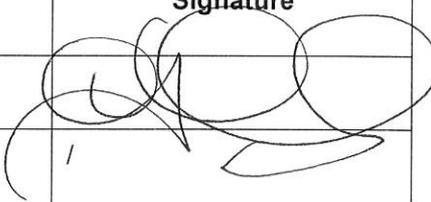


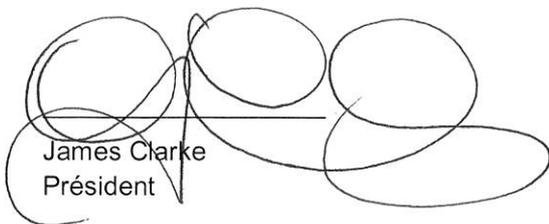
Hendrik Marien
Secrétaire

COIL
Société anonyme
Siège social : Rue de la Presse 4, B-1000 Bruxelles
TVA BE 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

LISTE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE DES ACTIONNAIRES
TENUE LE 21 NOVEMBRE 2017

	Les actionnaires	Nombre d'actions	Représentants (prénom, nom, titre)	Signature
1.	Finance & Management International	493.198	James Clarke (Mandataire)	
2.	EMC Properties Limited	551.080	James Clarke Director	
3.	James Peter Clarke	403.434		
	Nombre d'actions représentées :	1.447.712		
	Sur un total de :	2.792.387		

Administrateur	Représentant	Signature
James Clarke	/	
Finance & Management International SA	T. Hutton	
Patrick Chassagne	/	


 James Clarke
 Président


 Hendrik Marien
 Secrétaire